

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.33PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 1'200'000.- relative à la
transformation et aux extensions du réseau électrique haute et
moyenne tension 2019-2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 20 décembre 2018.

Elle était composée de Madame et Messieurs Marie-Christine BERNEY, Didier FORESTIER, Jacques LEVAILLANT, Patrice PITTORI, Anthony REYMOND, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal, de M. Philippe GENDRET, Chef du Service des énergies, et de M. Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section des réseaux électriques. Nous les remercions pour les explications apportées et les réponses données aux questions posées, et profitons de cette occasion pour mettre en évidence le sérieux et le dynamisme avec lequel la Municipalité et les services anticipent les besoins et les enjeux de l'avenir.

Ceci étant, nous ne perdons pas de vue que les compétences très spécifiques, que l'on pourrait qualifier de « pointues », impliqueront l'emploi de personnel hautement qualifié, ce qui aura fatalement des conséquences sur les charges.

L'objet de ce préavis porte sur le financement de divers travaux de transformation et de constructions dans les stations électriques haute et moyenne tension de la ville. Il s'agit d'un crédit cadre qui doit permettre d'effectuer ces travaux sur trois ans, dont le montant est d'ailleurs prévu dans le plan des investissements pour la période 2016 à 2023.

En réponse aux questions de la Commission, la délégation municipale assure que les investissements intégreront bien les possibilités techniques les plus récentes, par exemple lorsqu'un nouveau quartier doit être raccordé, il peut être avantageux de prévoir l'absorption des pics de production (solaire) ou de consommation (aux heures de pointe) à l'aide de batteries de stockage industrielles plutôt que par le traditionnel surdimensionnement de la puissance de bande du réseau tout entier.

Ce préavis s'inscrit dans la suite logique des autres crédits d'investissement alloués par le Conseil communal, respectivement le 6 mai 2010, pour CHF 1'525'000.-, le 6 juin 2013 pour CHF 1'470'000.-, ou encore celui du 2 février 2017, pour CHF 900'000.- et portant également sur le financement sur 3 ans de divers travaux de transformation, construction ou/et extension du réseau électrique de la ville.

Ces crédits cadres permettent au Service des énergies d'améliorer la planification des projets et simplifie en même temps administrativement les interventions de routine ainsi que la gestion des travaux urgents.

Conclusions :

Ces crédits sont nécessaires à la réalisation de divers travaux sur les stations transformatrices de haute tension (HT) vers la moyenne tension (MT), ainsi que celles de moyenne tension vers la basse tension (BT) de quartier. L'extension du contrôle - commande, soit les équipements permettant la surveillance et l'automatisation des tâches utiles à la reconfiguration du réseau lors de pannes, font partie de ce montant.

Au vu de ce qui précède, les membres de la Commission, unanimes, vous recommandent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3, tels que proposés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 28 janvier 2019

Le rapporteur : Roger GYGAX

